



Litige entre locataire et propriétaire

Par **SEDELIMA**, le **19/05/2017** à **14:13**

Bonjour, rnrnJe suis propriétaire d'une maison en Isère et pour des raisons professionnelles je suis partie en Basse Normandie, j'ai donc laissée ma maison en location par le biais d'une agence. Celle-ci a été louée par une première locataire. Récemment relouée, les nouveaux locataires ont posés leur télé sur l'attache que nous avions laissés à cet effet. Il s'avère que celle-ci s'est décrochée du mur en emportant la télévision des locataires. Il est à noter que nous avons laissés notre télé 3 ans accrochée sans aucun souci et la précédente locataire également pendant 3 ans sans problème de ce type non plus. L'assurance des locataires ne veut pas prendre en charge le sinistre et dit que c'est à la charge des propriétaires dans l'attache était présente à l'état des lieux. Mon assurance ne dit que c'est à la charge des locataires car ils sont assurés pour le bien qui ont à la location.rnrnA qui cela revient-il ? car en plus d'une télé HS il y a un mur à réparer.rnrnMerci par avance.

Par **Tisuisse**, le **19/05/2017** à **14:26**

Bonjour,rnrnQue dit l'état des lieux à l'entrée des nouveaux locataires ? Si rien n'est mentionné comme défaut sur cette attache, le locataire en place reste responsable des dommages causés au mur donc de la remise en état de ce mur et de son attache. Il est possible que le nouveau locataire ait installé une TV plus grande ou plus lourde que ce que cette attache ne pouvait en supporter.

Par **SEDELIMA**, le **19/05/2017** à **15:31**

l'état des lieux ne mentionne aucun dégât sur l'attache à l'arrivée des locataires.